

ERT - TENNIS DE TABLE - CIRCULAIRE DU 03.06.14

Le comité ERT, au complet, s'est réuni ce jeudi 29 mai, au local de la P. Marocaine, afin de préparer l'Assemblée Générale Statutaire du vendredi 20 juin.
Il a décidé que cette dernière aurait lieu au local du PPC Maulde, à partir de 20H00. (Centre culturel et sportif, 1 bis, Rue de l'Eglise, 7534-Maulde).

ASSEMBLEE GENERALE – QU'EN DISENT LES STATUTS ?

L'article 37 des nouveaux Statuts définit ainsi l'ordre du jour de l'AG :

- « - *l'allocution du Président ;*
- *le rapport du Secrétaire ;*
- *le rapport financier du Trésorier ;*
- *l'éventuel renouvellement des membres du Comité ;*
- *l'examen des propositions de modifications des Règlements sportifs et des Statuts émanant des clubs et du C.C.. »*

Voix attribuées lors des votes en Assemblée Générale (Article 39)

- « *Lors de votes en Assemblée Générale, une voix est attribuée par club engagé dans le championnat précédent et s'engageant à disputer le championnat suivant.* »

Clubs non représentés à l'Assemblée Générale (Article 40)

- « *Les clubs ont l'obligation d'être représentés à l'Assemblée Générale, même s'ils ne participent plus au championnat suivant.* »

Amendes prévues pour les clubs absents (Article 41)

- a) *Club non représenté au début de l'Assemblée Générale : 10.00 €*
- b) *Délégué du club absent à la clôture de l'Assemblée Générale : 3.75 €*

A PROPOS DES DOCUMENTS JOINTS A CE COURRIER

Document 1A : composition du comité du club (trois personnes affiliées,) nombre d'équipe(s) en championnat et en coupe, remarques (horaires, alternances...), à remettre le 20 juin

Document 1B : demande de suppression d'une équipe (équipe «brûlée», qui n'est donc pas la dernière du club) à remettre le 20 juin, si c'est le cas

Document 1C : demande d'organisation d'un tournoi comptant pour le challenge de régularité à remettre le 20 juin, si c'est le cas

Remarques :

- Tous les documents administratifs peuvent être reproduits à partir des modèles disponibles sur le site ERT.
- Ils pourront aussi être fournis aux amateurs lors de l'AG du 20 juin.

DIVERS

Certaines «négligences administratives» ont été relevées en fin de saison. Bien qu'assez regrettables pour certaines, elles n'ont pu avoir d'influence sur le déroulement sportif des compétitions et le Comité ERT n'a pas cru bon de les sanctionner.

AMENDEMENTS DES REGLEMENTS SPORTIFS

Proposition du TTT Estaimpuis

Art. 14 : *Lorsqu'un club doit supprimer une équipe qui n'est pas la dernière, il doit renseigner comme non utilisable pour le championnat suivant, 1 joueur de cette équipe ou d'une équipe mieux classée. Ce joueur doit avoir disputé la moitié des matchs du championnat précédent.*

Proposition du TTT Estaimpuis

Art. 26 : *Tout joueur inscrit en FRBTT ou dans toute autre fédération peut participer au championnat ERT à condition qu'il joue la moitié des matchs du championnat ou qu'il participe à 12 rencontres (championnat, coupe, tournoi).*

Proposition du Comité ERT

Art. 27, 2e paragraphe :

« Les fiches d'affiliation individuelles (Document n° 3 A et B), complètement remplies sont jointes à cette liste afin que la qualification des éléments soit effective pour la première journée de championnat ou pour le premier tournoi autorisé par l'E.R.T..
A indice égal, l'ordre des joueurs est libre. » (A.G. 1995)

Ajouter ce qui suit au texte actuel ci-dessus :

« Les joueurs dont la fiche d'affiliation n'est pas jointe à la liste mais envoyée au secrétariat, par leur club, lors de la transmission des feuilles d'arbitrage de la première journée de championnat sont considérés comme qualifiés à partir de celle-ci. »

Proposition du Comité ERT

Art. 27, 3e paragraphe :

« A la mi-championnat, la Commission des Classements pourra modifier l'indice initial dans les cas suivants :

- nouvel affilié,
- joueur provenant d'une autre fédération (belge ou étrangère),
- autre joueur n'ayant pas pris part au championnat E.R.T. précédent.

Toute modification sera effective le 1^{er} janvier de la saison en cours. »

Dans le texte actuel ci-dessus, remplacer la partie biffée par :

« dès communication de la modification par la Commission des classements et au plus tard pour la première journée du second tour. »

Proposition du Comité ERT

Art. 29 : **Modifier l'article de la manière suivante (ajouts soulignés et suppressions *biffée*) :**

« Quand un joueur s'affilie après le début de championnat, son club fait connaître, au Secrétariat, à partir de son premier match effectif, la place qu'il occupe dans la liste de force ~~(au verso de la feuille d'arbitrage).~~

En cas de non-communication, le nouvel élément prend la dernière place dans la liste des joueurs possédant le même indice de classement individuel. (A.G. 1987)

~~Toute nouvelle affiliation (inscription en cours de championnat) doit être adressée au Président de la Commission des Transferts qui vérifie si le nouveau joueur peut bénéficier de sa nouvelle affiliation.~~

~~Si le Président de la Commission des Transferts marque son accord, il en donne information au~~ **Le Secrétariat E.R.T. qui fait paraître cette nouvelle inscription dans le Bulletin Officiel avec la mention des délais fixés. »**

Proposition du Comité ERT

Art. 55 : **Supprimer cet article**

« Toute réclamation entraîne une retenue automatique de 3,75 €. sur le cautionnement, cette somme étant, bien entendu, restituée si la réclamation est jugée fondée par le Comité E.R.T. »

PROJET DE CALENDRIER - SAISON 2014/2015

DATES		REMARQUES
V./05.09.14 S./06.09.14 S./13.09.14 S./20.09.14 S./27.09.14	Réunion de calendrier Tournoi ? Tournoi ? Journée n° 01 Journée n° 02	
S./04.10.14 S./11.10.14 S./18.10.14 S./25.10.14	Tournoi ? Journée n° 03 Journée n° 04 Journée n° 05	Congé d'automne : début
S./01.11.14 S./08.11.14 S./15.11.14 V./21.11.14 S./22.11.14 S./29.11.14	Toussaint Journée n° 06 Journée n° 07 Date limite pour le 1er tour de Coupe Tournoi ? Journée n° 08	Congé : fin
S./06.12.14 S./13.12.14 S./20.12.14 S./27.12.14	Journée n° 09 Coupe – 1/16 Tournoi ? Tournoi ?	Vacances d'hiver : début
S./03.01.15 S./10.01.14 S./17.01.14 S./24.01.14 S./31.01.15	Tournoi ? Journée n° 10 Journée n° 11 Journée n° 12 Tournoi (P. Maroc)	Vacances : fin
S./07.02.14 S./14.02.14 S./21.02.14 S./28.02.14	Journée n° 13 Journée n° 14 Tournoi ? Journée n° 15	Congé de détente : début fin
S./07.03.14 S./14.03.14 S./21.03.14 S./28.03.14	Journée n° 16 Coupe – 1/8 (et J/14 bis en D/VII ?) CHAMPIONNATS INDIVIDUELS Journée n° 17	Carnaval de Tournai
S./04.04.15 D./05.04.15 S./11.04.15 S./18.04.15 S./25.04.15	Journée n° 18 Pâques Coupe – 1/4 Coupe – 1/2 ---	Vacances de printemps : début (deux semaines <u>après</u> Pâques) Vacances : fin
S./02.05.15	Doubles Coupe Remise des Prix	

ETAPES SUIVIES AVANT D'ABOUTIR AU CALENDRIER FINAL

- Annonce des équipes engagées : Assemblée générale du 20 juin
- Composition des divisions (divisions I à VI) : Circulaire aux clubs, début juillet
- Calendrier provisoire : Circulaire aux clubs, après le 15 août
(y compris les tournois et la formule adoptée en division VII)
- Calendrier définitif : Après la réunion du 5 septembre (horaires, inversions...)